

Sud

Protection Sociale Oise

ÉDITO :

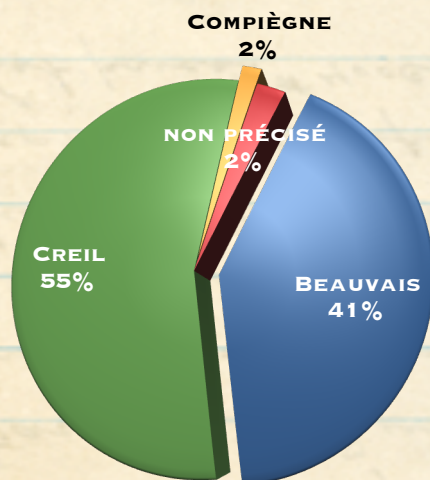
Comme vous le savez, des négociations ont commencé avec la direction s'agissant de nos contrats RTT/temps partiel, des horaires, bref de notre façon de vivre au sein de notre organisme.

Afin de connaître vos souhaits, nous vous avons distribué début août 2010 un questionnaire.

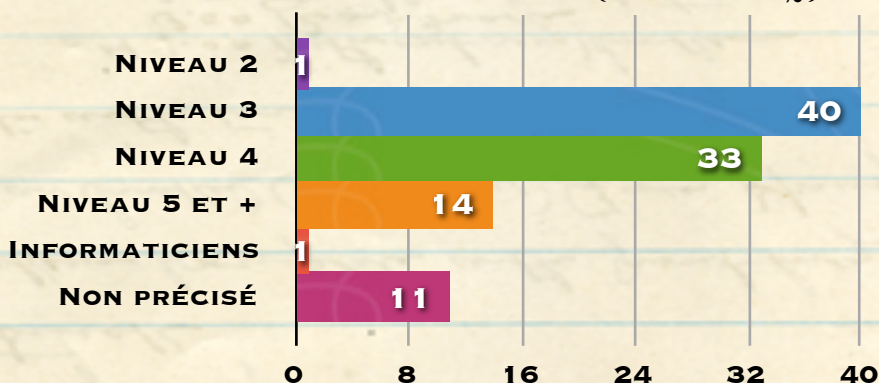
Nous vous livrons, aujourd'hui, les résultats de ce sondage (les résultats indiqués sont en pourcentage).

Ce tract a également pour but de vous communiquer la position de l'employeur et celle que nous défendrons pendant toute la durée des négociations.

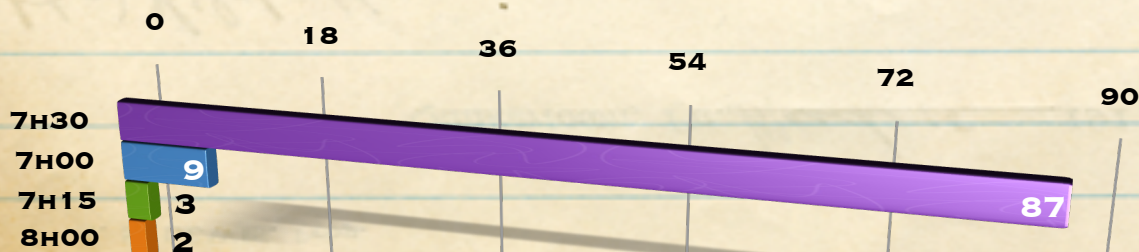
LIEU DE TRAVAIL DES RÉPONDANTS



RÉPARTITION DES RÉPONDANTS SELON LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION (EXPRIMÉS EN %)



À QUELLE HEURE SOUHAITEZ-VOUS QUE SOIT FIXÉE L'HEURE DE DÉBUT DE JOURNÉE ?



QUESTION N°1 :

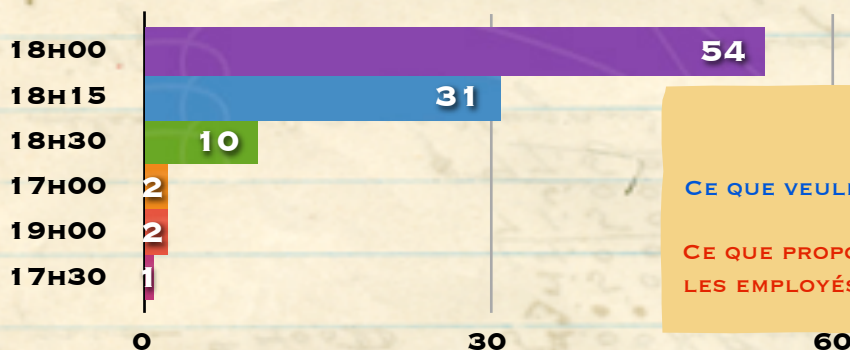
CE QUE VEULENT LES SALARIÉS : 7H30 À 87%

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR : 7H30



Protection Sociale Oise

À QUELLE HEURE SOUHAITEZ-VOUS QUE SOIT FIXÉE L'HEURE MAXIMALE DE FIN DE JOURNÉE ?



QUESTION N°2 :

CE QUE VEULENT LES SALARIÉS : 18H00 À 54%

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR : 18H30 POUR LES EMPLOYÉS ET 19H30 POUR L'ENCADREMENT

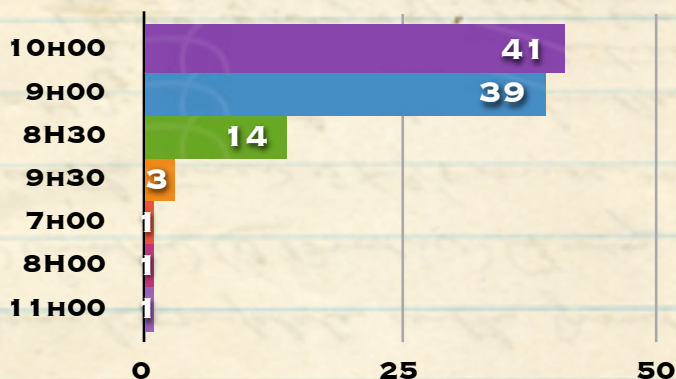
QUELLE DOIT ÊTRE LA DURÉE MAXIMALE D'UNE JOURNÉE DE TRAVAIL ?

QUESTION N°3 :

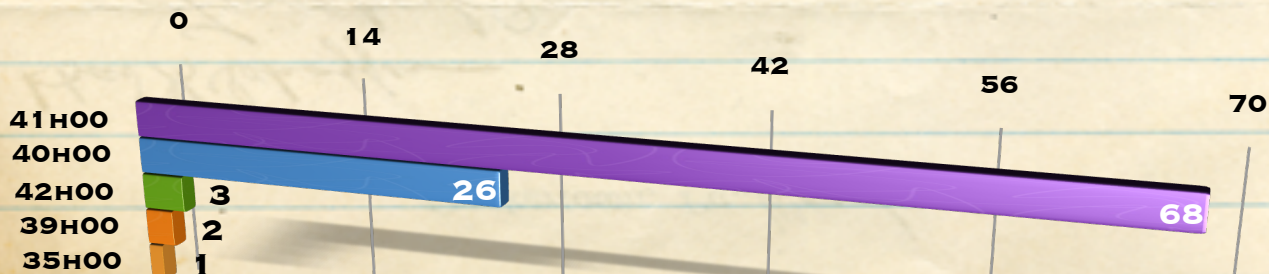
CE QUE VEULENT LES SALARIÉS :

41% PENSENT QUE LA DURÉE MAXIMALE DOIT ÊTRE FIXÉE À 10H00 QUAND 53% LA SITUENT ENTRE 8H30 ET 9H00

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR : 8H30



QUELLE DOIT ÊTRE LA DURÉE MAXIMALE D'UNE SEMAINE DE TRAVAIL ?



QUESTION N°4 :

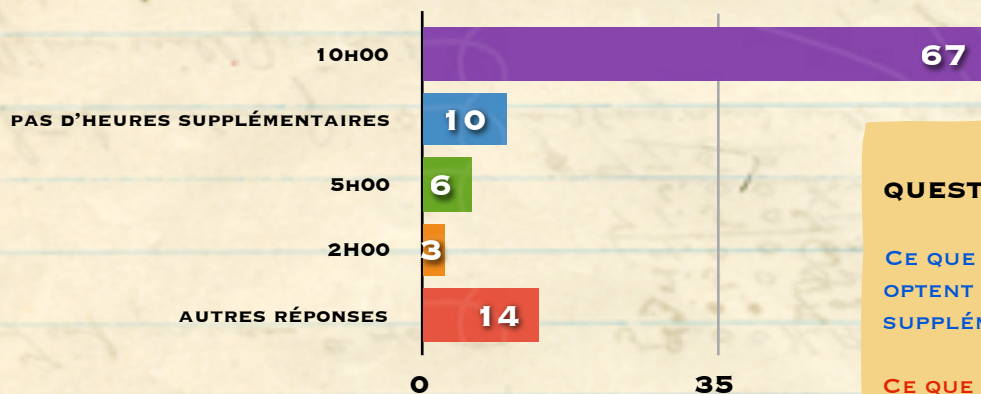
CE QUE VEULENT LES SALARIÉS : LA SEMAINE À 41H00 EST PLÉBISCITÉE PAR 68% DE NOS COLLÈGUES

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR : 41H00

Sud

Protection Sociale Oise

QUELLE DOIT ÊTRE LE MAXIMUM D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES CUMULABLES ?



QUESTION N°5 :

CE QUE VEULENT LES SALARIÉS : 67%
OPTENT POUR UN "POT" D'HEURES
SUPPLÉMENTAIRES DE 10H00

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR : PAS DE
POSSIBILITÉ DE CUMUL D'HEURES
SUPPLÉMENTAIRES

COMMENTAIRES LIBRES LES PLUS FRÉQUEMMENT RETROUVÉS À LA LECTURE DES QUESTIONNAIRES :

- ✓ CITÉ À 13 REPRISES : PAUSE DÉJEUNER D'UNE DURÉE DE 30 MINUTES
- ✓ CITÉ À 10 REPRISES : PERMANENCE DE SERVICE JUSQU'À 17H00 ET PAS AU-DELÀ
- ✓ CITÉ À 7 REPRISES : SORTIES ANTICIPÉES (OU CARTON VERT) À HAUTEUR DE 16H00 PAR AN
- ✓ CITÉ À 7 REPRISES : CONSERVER L'OPTION 39H00 ET 20 RTT
- ✓ CITÉ À 4 REPRISES : PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES
- ✓ CITÉ À 3 REPRISES : CONSERVER LES 4 CONTRATS RTT EN VIGUEUR SUR LES SITES BEAUVASIENS
- ✓ CITÉ À 3 REPRISES : CONTRATS À TEMPS PARTIEL COMME CE QUI EST EN VIGUEUR À CREIL
- ✓ CITÉ À 2 REPRISES : HORAIRES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC : 8H30 À 16H30
- ✓ CITÉ À 2 REPRISES : PLAGE DÉJEUNER DE 11H30 À 14H00
- ✓ CITÉ UNE FOIS (NON EXHAUSTIF) : RETIRER LES PLAGES FIXES, PAS D'HEURE SUPPLÉMENTAIRE MAIS DE L'EMBAUCHE, CONSERVER LA FIN DE PLAGE FIXE DE L'APRÈS-MIDI À 15H45, PAS DE PÉRIODE INTERDITE POUR LES RTT, ENLEVER LA PLAGE FIXE DE L'APRÈS-MIDI, PLAGE FIXE DE L'APRÈS-MIDI DE 14H00 À 16H00, AMÉNAGEMENT DES HORAIRES PAR GROSSE CHALEUR....



Protection Sociale Oise

ET MAINTENANT, QUELLE SUITE?

Les VÉRITABLES NÉGOCIATIONS commencent LE 30 SEPTEMBRE et la direction souhaite qu'elles s'achèvent en NOVEMBRE prochain.

SUD sera représenté PAR MURIEL BOUTTIER et CÉDRIC FAVRE.

NOUS DÉFENDRONS LES POSITIONS qui vous ont été exposées dans ce document, positions que nous pensons être en accord avec vos demandes.

Par ailleurs, SI UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL doit se tenir, nous nous y ASSOCIERONS.

D'ici là, vous pouvez continuer à vous rapprocher de VOS ÉLUS SUD pour qu'ils se fassent l'écho de vos souhaits ou bien nous écrire à l'adresse suivante :

sudcpamoise@gmail.com

Et toujours notre site internet pour y retrouver tous vos tracts préférés et bien d'autres choses ...

<http://sudcpamoise.free.fr>

Sud

Protection Sociale Oise

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE L'EMPLOYEUR ET CE QUE DÉFENDRA SUD

RTT

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR

2 CONTRATS RTT SUR 5 JOURS

✓SOIT 39H ET 20 RTT

✓SOIT 36H ET 3 RTT

ATTENTION DÉROGATION :

LES SALARIÉS BEAUVASIENS QUI TRAVAILLENT ACTUELLEMENT SUR 4 JOURS OU SUR 4 JOURS ET DEMI POURRONT CONSERVER LEUR CONTRAT MAIS PERSONNE D'AUTRE NE POURRA Y PRÉTENDRE !

POUR L'EMPLOYEUR, CETTE PROPOSITION EST NON NÉGOCIABLE !

PAR AILLEURS, IMPOSSIBILITÉ DE POSER DES RTT PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES ET DE LES ACCOLER À D'AUTRES CONGÉS !

CE QUE CELA SIGNIFIE
EN TERME D'AVANCÉE

OU DE RECUIL **POUR**
LE PERSONNEL

POUR LES SALARIÉS
CREILLOIS,
AUGMENTATION DES
PÉRIODES ROUGES ET
IMPOSSIBILITÉ
D'ACCOLER LES RTT À
D'AUTRES CONGÉS (CA,
CONGÉ MOBILE,
ANCIENNETÉ...)

PERTE DE CHOIX DE
CONTRATS RTT POUR
LES SALARIÉS
BEAUVASIENS ET
APPARITION DES
PÉRIODES ROUGES

IMPACT GLOBAL :



CE QUE PROPOSE

SUD

NOUS DEMANDONS À CE QUE LES 4
CONTRATS DEMEURENT OUVERTS À
TOUS.

NOUS SOMMES POUR LA POSSIBILITÉ
DE POSER LES RTT SANS CONTRAINTES
DE PÉRIODE (SEULS LES RAISONS DE
SERVICE ET LE TAUX D'ABSENTÉISME
PEUVENT JUSTIFIER UN REFUS DE PRISE
DE CONGÉ)

Temps partiel

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR

✓POSSIBILITÉ DE CONTRAT TEMPS
PARTIEL ENTRE 18H00 ET 32H00

L'ACTIVITÉ À TEMPS PARTIEL SERAIT LA SEULE
POSSIBILITÉ DE RÉPARTIR SON TEMPS DE
TRAVAIL SUR MOINS DE 5 JOURS PAR
SEMAINE !

NE SERAIENT PAS FIXÉS D'HORAIRES DE DÉBUT
ET DE FIN DE JOURNÉE MAIS UN NOMBRE
D'HEURES À EFFECTUER PAR JOURNÉE OU
DEMI JOURNÉE.

LES AGENTS À TEMPS PARTIEL ASSURERONT
DES PERMANENCES DE SERVICE !

CE QUE CELA SIGNIFIE
EN TERME D'AVANCÉE

OU DE RECUIL **POUR**
LE PERSONNEL

AMÉLIORATION POUR
LES SALARIÉS
BEAUVASIENS,
PERTE DE CHOIX POUR
LES SALARIÉS
CREILLOIS !
QUE VONT DEVENIR LES
CONTRATS 33 ET 34
HEURES ?

IMPACT GLOBAL :



CE QUE PROPOSE

SUD

MAINTIEN DU DISPOSITIF
ACTUELLEMENT EN VIGUEUR SUR
CREIL SOIT TEMPS PARTIEL CHOISI
DÈS 34 HEURES ET EN DEÇÀ,
SUR PROPOSITION DU SALARIÉ



Protection Sociale Oise

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE L'EMPLOYEUR ET CE QUE DÉFENDRA SUD

HORAIRES

Plages fixes,
permanences de
service...

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR

PLAGES FIXES :

✓ DE 9H30 À 11H30 ET DE 14H00 À 16H00

PLAGES MOBILES :

✓ DE 7H30 À 9H30 ET DE 16H00 À 18H30 POUR LES EMPLOYÉS (19H30 POUR LES CADRES)

PLAGE MÉRIDienne :

✓ DE 11H30 À 14H00 AVEC UNE PAUSE REPAS AU MINIMUM DE 45 MINUTES

LA PERMANENCE DE SERVICE SERAIT FIXÉE À 17H30

CE QUE CELA SIGNIFIE EN TERME D'AVANCÉE OU DE RECU POUR LE PERSONNEL

LES CREILLOIS NE POURRAIENT PLUS QUITTER À 15H45.

LES BEAUVASIENS VERRAIENT LA DURÉE DE LA PAUSE DÉJEUNER AUGMENTER DE 15 MINUTES ET LA PERMANENCE DE SERVICE AUGMENTER DE 30 MINUTES EN SOIRÉE.

IMPACT GLOBAL :



CE QUE PROPOSE SUD

PLAGE FIXE DE L'APRÈS-MIDI JUSQU'À 15H45.

PERMANENCE DE SERVICE JUSQU'À 17H00.

POUR L'ENCADREMENT POSSIBILITÉ DE TRAVAILLER JUSQU'À 19H00 MAIS PAS AU-DELÀ ET POUR LES EMPLOYÉS JUSQU'À 18H00.

DURÉE MINIMALE DE PAUSE DÉJEUNER FIXÉE À 30 MINUTES.

Durée

du travail

Sorties anticipées

CE QUE PROPOSE L'EMPLOYEUR

DURÉE JOURNALIÈRE MAXIMALE :

✓ 8H30

DURÉE HEBDOMADAIRE MAXIMALE :

✓ 41H00

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER +/- 2 HEURES PAR SEMAINES. PAS DE POT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

CARTON VERT/ S.A. :

✓ 8 HEURES PAR AN

CE QUE CELA SIGNIFIE EN TERME D'AVANCÉE OU DE RECU POUR LE PERSONNEL

PERTE DE 8 HEURES DE SORTIES ANTICIPÉES POUR LE PERSONNEL CREILLOIS

IMPACT GLOBAL :



CE QUE PROPOSE SUD

ATTRIBUTION DE 16 HEURES DE SORTIES ANTICIPÉES POUR TOUT LE PERSONNEL

DURÉE JOURNALIÈRE MAXIMALE DE TRAVAIL : 9H00

DURÉE HEBDOMADAIRE MAXIMALE : 41H00

POSSIBILITÉ DE CUMULER LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES À CONCURRENCE DE 10H00